

La CME a rendu hommage au **P^r Yves DE PROST** décédé le 16 mars à l'âge de 77 ans. Ancien chef du service de dermatologie de Necker, le P^r Yves DE PROST a présidé la CME locale de Necker, puis la CME de l'AP-HP de 2003 à 2007.

1. Information du président

- Le mandat des membres de l'actuelle CME s'achèvera à la date anniversaire de l'arrêté de composition pris par le directeur général de l'AP-HP le **6 décembre 2019**. En conséquence, la **dernière CME de la présente mandature est avancée au 5 décembre 2023**.
- « **30 leviers pour agir ensemble** »

Le directoire du 28 mars 2023 a échangé sur la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action à travers :

- La publication de l'appel à candidatures visant à identifier des **praticiens hospitaliers (PH) souhaitant se consacrer à une activité de recherche clinique** à temps plein *ou a minima* à mi-temps pendant un an (**levier 25**). En 2023, 10 équivalents postes de « PH recherche » seront créés, 20 en 2024 et 30 à partir de 2025. Les services d'appartenance des lauréats pourront compenser l'année recherche par le recrutement d'un personnel médical pendant un an.
 - Le **dispositif d'intéressement (levier n°30)** pour créer un mécanisme de retour vers les services de 20 % de l'amélioration du solde entre les dépenses et les recettes de l'AP-HP. La CME sera associée à la mise en œuvre de ce dispositif via un groupe de travail piloté par la direction des finances. Le dispositif retenu sera présenté à la CME du 11 juillet.
 - La **charte de fonctionnement des départements médico-universitaires (DMU) (levier 18)** : un guide d'aide à l'élaboration de la charte est en cours de rédaction et sera soumis à la CME du 9 mai. L'idée est que les binômes chef de service-cadre de soins composant le DMU s'accordent sur leur fonctionnement commun. Parallèlement, un socle des délégations qui seront confiées aux services et DMU de toute l'AP-HP est en cours d'élaboration sur la base des résultats du questionnaire lancé en janvier sur les circuits de décision.
- **Qualité de vie au travail**
 - Le directeur général et le président de la CME ont nommé conjointement le **P^r Jacques POUCHOT** (médecine interne, hôpital européen Georges-Pompidou) **conciliateur médical** de l'AP-HP en remplacement du P^r Serge HERSON, parti à la retraite.
 - Un audit sur le dispositif d'« enquêtes violences au travail » (EVT) (voir **CME du 14 septembre 2021**) a été mené sous le pilotage du P^r Jean-Claude CAREL. Ses conclusions seront présentées prochainement à la CME.

- **Gouvernance des établissements de santé**

À la suite de l'annonce du Président de la République (**vœux du 6 janvier 2023**) visant à mettre un « tandem administratif et médical » à la tête des établissements de santé, M^{me} Nadiège BAILLE (Inspection générale des affaires sociales [IGAS]) et le P^r Olivier CLARIS ont été chargés de formuler des propositions. Un rapport d'étape est attendu prochainement. Auditionnée par la mission BAILLE-CLARIS, la conférence des présidents de CME de CHU considère qu'une nouvelle réforme de la gouvernance des hôpitaux, moins de deux ans après celle qui a fait suite au « Ségur de la santé », n'est pas prioritaire, contrairement aux problèmes d'attractivité et de financement des hôpitaux, et au défi de la territorialisation de l'offre de soins. Elle considère que le tandem administratif et médical existe déjà et que sa partie médicale ne peut être que le président de CME, dont la légitimité et l'efficacité ne peuvent émaner que de l'élection par l'ensemble de la communauté médicale. La médicalisation de la gouvernance ne consiste pas à nommer des médecins dans des

directions fonctionnelles, mais à faire participer les médecins élus de la CME aux activités des directions fonctionnelles. En outre, dans les CHU, elle doit associer les doyens.

2. Point sur l'état du capacitaire, de l'activité et des effectifs soignants (M^{mes} Laetitia BUFFET et Vanessa FAGE-MOREEL) ([diaporama](#))

La situation reste fragile en ce début d'année. Les départs de personnels infirmiers ralentissent depuis septembre, mais restent conséquents (571 départs en équivalents temps plein [ÉTP] entre septembre 2022 et février 2023, contre 760 un an auparavant sur la même période). Le décalage du recrutement des praticiens diplômés hors Union européenne (PADHUE) contribue, par ailleurs, à une diminution de 148 ÉTP entre février 2022 et février 2023. Tandis que le taux moyen de fermeture de lits est de 17,6 % (20 % en soins médicaux et de réadaptation [SMR]), l'activité progresse de 3 % en hospitalisation complète et de 8,7 % en hospitalisation partielle, aboutissant à un taux d'occupation très élevé (94,5 %).

3. Premiers résultats de l'enquête nationale de prévalence des infections associées aux soins (D^r Sandra FOURNIER, P^r Jean-François TIMSIT) ([diaporama](#))

Réalisée tous les cinq ans, l'enquête nationale 2022 montre une augmentation des infections associées aux soins. À la lumière de l'analyse des résultats, le plan d'action présenté insiste sur la désinfection des mains, la limitation du recours aux cathéters veineux au strict nécessaire, l'amélioration de la formation des soignants et le renforcement des équipes de prévention du risque infectieux.

4. Mise en œuvre des « 30 leviers pour agir ensemble »

• Aide à l'élaboration des projets de service (P^r Jean-Damien RICARD) ([diaporama](#))

L'enjeu du guide discuté en sous-commission *Vie hospitalière & attractivité* est que tous les services retravaillent la question managériale en concertation étroite avec l'ensemble de leur équipe avant validation en conseil de service.

• Méthode d'élaboration des priorités stratégiques de l'AP-HP en matière d'offre de soins à 3 et 5 ans (P^r Frédéric BATTEUX) ([diaporama](#))

L'objectif du travail à mener ([levier n°23](#)) est de partir de l'état actuel objectif de notre offre de soins pour actualiser et décliner opérationnellement notre [projet médical](#) par grandes spécialités (enjeux capacitaires, modes de prises en charge, besoins d'investissements, logique territoriale). Un comité de pilotage associera la CME au niveau central.

5. Réforme des autorisations de radiologie : enjeux et impacts (P^r Alain LUCIANI) ([diaporama](#))

Le nouveau régime d'autorisation de 2022 assouplit les règles de délivrance des autorisations pour les équipements matériels lourds et risque d'entraîner une augmentation substantielle du nombre d'équipements à l'AP-HP et dans les établissements de santé du territoire, alors même que nous sommes confrontés à une pénurie de personnels pour utiliser ces appareils. Dans ce contexte, la direction générale travaille à un plan de recrutement de manipulateurs en radiologie afin de renforcer l'attractivité de l'AP-HP sur ce segment d'activité.

La prochaine réunion de la CME aura lieu le 9 mai, précédée du bureau de la CME le 18 avril.

P^r Rémi SALOMON, le 12 avril 2023